

M. Burnham propose,—Que la Chambre est d'avis qu'il est désirable, dans la mesure de la juridiction du Parlement, d'établir immédiatement une journée nationale de huit heures de travail, sujette seulement à l'entreprise expressément privée.

Et un débat s'ensuivant; sur motion de M. Mackie (Edmonton), ledit débat est ajourné.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

EDGAR N. RHODES,

Orateur.